



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 10 AVRIL 2024

Date de convocation : 26/03/2024
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers Présents : 21 Nombre de pouvoirs : 2 Nombre de Conseillers votants : 23
Date d'affichage : 16/04/2024

VOTE : Voix Pour : 23 Voix contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-quatre le 10 avril à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de Sées dûment convoqués et sous la présidence de M. Mostefa MAACHI, Maire de SÉES, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Maison des Services et des Associations.

Présents : M. Mostefa MAACHI, Maire, M. Fabrice EGRET, M. Christophe ROBIEUX, M. Mme Marie-Caroline MALEWICZ-LABBE, Mme Martine BIDAULT, Jacques MAUSSIRE, Mme Martine LEMOINE, Adjoints, Mme Martine MEYER, M. Damien SOREL, Mme Florence LECAMUS, M. Richard PAUPY, Mme Séverine LOUVEAU, Mme Patricia CHARPENTIER, Mme Jacqueline BLOND, Mme Jacqueline DUJARRIER, M. Jean-Marc LETELLIER, Mme Béatrice MIKUSINSKI, M. Raymond FREBET, Mme Hélène DEBACKER, M. Christian RICHARD, Mme Virginie BRUNEAU.

Absents Excusés : Mme Pamela LAMBERT, Mme Véronique BARIA UGUEN, M. Antoine BIGNON, M. Florian MENAGER, M. Nicolas BUSNOT.

Ont donné pouvoir : Mme Pamela LAMBERT à M. Mostefa MAACHI ; M. Florian MENAGER à Mme Marie-Caroline MALEWICZ-LABBE

Absents non Excusés : M. Bruno ROUX,

Secrétaire de Séance : M. Jacques MAUSSIRE

OBJET : Règlement intérieur de l'espace jeune

➡ **Rapporteur** : Mme Martine Lemoine, adjointe à la jeunesse

Vu le code Général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L227-1 à L227-12, R227-1 à R227-30 et l'article L133-6 ;

Vu le code de la santé publique notamment les articles L2324-1 à L2324-4 , L2326-4, R2324-10 à R2324-13, R2324-14 et R2324-15 ;

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L551-1 et l'article R551-13 ;

Vu les décrets :

- Décret 2002-509 du 8 avril 2002 (contrôles)
- Décret 2006-665 du 7 juin 2006 (formation spécialisée en matière d'interdiction d'exercer : articles 8-9 et 28-29)
- Décret 2016-1051 du 1er août 2016 (PEDT et encadrement)
- Décret 2018-647 du 23 juillet 2018 (définitions et règles applicables aux accueils de loisirs)

Vu l'ouverture de l'espace jeune au 29 avril prochain ;

Considérant qu'il est nécessaire de règlementer le fonctionnement de cet espace ;

Il est proposé au conseil municipal, de bien vouloir :

- Approuver les termes du règlement intérieur relatif au fonctionnement de l'espace jeune transmis avec la note de synthèse ;
- Préciser que le règlement intérieur ainsi adopté sera communiqué à toutes les familles lors de l'inscription des jeunes à l'espace jeune.

➡ **Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

➤ **APPROUVE** les termes du règlement intérieur relatif au fonctionnement de l'espace jeune tel qu'il a été joint à la note explicative de synthèse ;

➤ **PRECISE** que le règlement intérieur ainsi adopté sera communiqué à toutes les familles lors de l'inscription des jeunes à l'espace jeune.

Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance
Jacques MAUSSIRE

Le Maire
Mostefa MAACHI



Signé électroniquement par
Mostefa MAACHI

Le 15 avril 2024